

PUBLIC

Tout salarié ou agent exécutant des travaux chargé de conduire des engins de chantier et/ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE⁽¹⁾, TARIF⁽²⁾, DATES, LIEU, HORAIRES

Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription préalable au minimum 48h⁽³⁾ avant le début du stage par retour de convention ou contrat signé

 Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter⁽⁴⁾

CRITÈRES IMPORTANTS⁽⁵⁾

Être âgé de 18 ans minimum
Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour le port de charges
Maîtriser le français (oral et écrit)

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation en groupe de 4 à 12 personnes, en présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET

PÉDAGOGIQUES

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée
- Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Matériel informatique (PC, connexion internet wifi)

RÉFÉRENCES

Art R. 554-31 du code de l'environnement, Art 20 à 22 et 25 de l'arrêté du 15/02/12, Arrêté du 22/12/15, Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux

⁽¹⁾ Durée 1 jour

⁽²⁾ Tarif sur simple demande. Tarif indicatif : à partir de 110€HT/jour/personne

⁽³⁾ Sous réserve de places disponibles

⁽⁴⁾ Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates

⁽⁵⁾ Si le(s) stagiaire(s) ne répond(ent) pas à l'ensemble de ces critères, veuillez nous le signaler au plus tôt afin de mettre en place les adaptations nécessaires. Attention : dans certains cas, cela peut rendre impossible la participation à la formation. Nous consulter pour plus d'informations

INTITULÉ : Formation Préparatoire à l'examen AIPR niveau opérateur

OBJECTIF PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables réussir l'examen AIPR par QCM niveau opérateur

CONTENU :

Réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Rappel : DT, DICT et AIPR
- Les acteurs et leur rôle : responsable de projet, le maitre d'ouvrage, le maitre d'œuvres...
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Les connaissances générales métiers

Le guide technique de la réforme

- Prescription du guide technique
- Généralités sur les réseaux
- Les réseaux électriques, les réseaux gaz
- Le marquage-piquetage, Le repérage et les affleurants
- Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre
- Les endommagements des réseaux, comment se comporter ?
- La règle des 4 A

Tous les points abordés lors de la formation sont agrémentés de questions issues des QCM opérateur

Entraînement au QCM

Réalisation de l'examen

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et attestation AIPR en cas de réussite aux examens.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Au terme de la session, une connexion directe sur la plateforme du MEEM permettra à chaque candidat de passer l'examen et de répondre aux questions posées et de satisfaire aux conditions de réussite s'il obtient une note supérieure ou égale à 48/80
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Formation théorique en salle :

- Animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur
- Alternance d'apports théoriques, d'exposés illustrés, d'étude de cas et d'exemples de question issues du Guide technique et du QCM.

Le séquençage pédagogique de cette action se décompose de la façon suivante :

- J1 matin : La réglementation, les principes et points importants de la réforme, le guide technique de la réforme
- J1 après-midi : Etude de cas et mise en situation, entraînement au QCM, examen (durée 1 heure)

ENCADREMENT - FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

→ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, AIPR, etc.)

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'ODF et/ou par des organismes extérieurs.

